

N° 2025-94

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°94/2025

Tarification OM 2026

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 09 décembre pour la session ordinaire du mardi 16 décembre 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes à Écromagny sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	36
Pouvoirs :	2
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	LAPARRA Isabelle	HOUILLOIN Régis
PY Julien	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
SARRE Vincent	JEUDY Jean Luc	OUDOT Francis
HENRY Jean-Charles	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
GEHANT Franck	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
CHIPAUX Michèle	MASSON Sylvain	DAVOT Jean-Louis
POIROT Martine	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
SEGUIN Laurent	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Thierry
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	GROSJEAN Philippe

Absent(e)s : M^s VERBAERE Ludovic, MANGE François, FORMET Arnaud, M^{me} BRESSON Elise excusée.

Pouvoirs :

M^{me} DUPETY Sandra donne pouvoir à M. GROSJEAN Philippe

M. DIEUDONNE René donne pouvoir à M. MAUFFREY Gérard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Le SYTEVOM applique de nouveaux tarifs pour 2026, la contribution des adhérents passe de 33€ HT/ habitant à 34€ HT soit une hausse de 1€/habitant.

La tarification pour le traitement des Ordures Ménagères évolue aussi et passe de 142€ HT/tonne à 146.50€ HT, soit une hausse de 4.50€/tonne.

TARIFS RESIDENCES PRINCIPALES

En bac individuel	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée au bac* (14 levées)	Part variable (1 à 4 levées supp.)	Part variable (5 à 8 levées supp.)	Part variable (à partir de 9 levées supp.)
80L (réservé aux personnes seules)	78€	22€ (Soit 100€ de part fixe)	8€	10€	14€
120L	78€	116€ (Soit 194€ de part fixe)	12€	15€	21€
180L	78€	252€ (Soit 330€ de part fixe)	13.50€	18€	27€
360L	78€	489€ (Soit 567€ de part fixe)	21.60€	28.80€	43.20€

*Dotation sanitaire : La tarification qui s'applique est en fonction du volume du bac, au tarif d'un bac individuel, mais l'utilisateur peut être exonéré des levées supplémentaires sur présentation de justificatif (ordonnance médicale ou attestation sur l'honneur à renouveler chaque année).

En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée à la composition du foyer	Part variable (levées supplémentaires)
Foyer de 1 personne	78€	22€ (Soit 100€ de part fixe)	Pas de levées supplémentaires facturées
Foyer 2 à 3 personnes	78€	116€ (Soit 194€ de part fixe)	
Foyer de 4 personnes ou plus	78€	252€ (Soit 330€ de part fixe)	

TARIFS RESIDENCES SECONDAIRES

En bac individuel	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée au bac (14 levées)	Part variable (1 à 4 levées supp.)	Part variable (5 à 8 levées supp.)	Part variable (à partir de 9 levées supp.)
120	78€	75€ (Soit 153€ de part fixe)	9.60€	12€	16.80€
En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée à la nature du logement	Part variable (levées supplémentaires)		
Tarif unique	78€	75€ (Soit 153€ de part fixe)	Pas de levées supplémentaires facturées		

TARIFS HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

En bac individuel	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée au bac (20 levées)	Part variable (1 à 2 levées supp.)	Part variable (à partir de 3 levées supp.)
80L	78€	- (Soit 78€ de part fixe)	6.40€	8.96€
120L	78€	75€ (Soit 153€ de part fixe)	9.60€	13.44€
180L	78€	187€ (Soit 265€ de part fixe)	11.52€	17.28€
660L (Camping uniquement)	73€	521€ (Soit 599€ de part fixe)	42.24€	63.36€
En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée à la nature du logement	Part variable (levées supplémentaires)	
1 à 2 chambres d'hôtes ou gîte de 1 à 4 personnes	78€	- (Soit 78€ de part fixe)	Pas de levées supplémentaires facturées	

3 à 4 chambres d'hôtes ou gîtes de 5 à 8 personnes	78€	75€ <i>(Soit 153€ de part fixe)</i>
Au-delà de 4 chambres d'hôtes ou au-delà de 8 personnes	78€	187€ <i>(Soit 265€ de part fixe)</i>

TARIFS PROFESSIONNELS

En bac individuel	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe liée au bac* (14 levées)	Part variable (1 à 4 levées supp.)	Part variable (5 à 8 levées supp.)	Part variable (à partir de 9 levées supp.)
80L	78€	22€ <i>(Soit 100€ de part fixe)</i>	8	10€	14€
120L	78€	116€ <i>(Soit 194€ de part fixe)</i>	12€	15€	21€
180L	78€	252€ <i>(Soit 330€ de part fixe)</i>	13.50€	18€	27€
360L	78€	489€ <i>(Soit 567€ de part fixe)</i>	21.60€	28.80€	43.20€
660L	78€	671€ <i>(Soit 749€ de part fixe)</i>	39.60€	52.80€	79.20€

Les restaurants et campings qui souhaitent obtenir des bacs supplémentaires au regard d'une activité saisonnière, devront faire une demande écrite et se verront facturer les bacs supplémentaires, au prorata de la période d'utilisation constatée.

En bac de regroupement (660L), bac collectif accessible avec une clé**	Part fixe liée à l'emplacement	Part fixe (Abonnement)	Part variable (levées supplémentaires)
**Le professionnel doit estimer et nous indiquer sa consommation selon son activité	78€	La tarification part fixe abonnement appliquée sera celle des bacs individuels selon déclaration	Pas de levées supplémentaires facturées

TARIFS ABRIS DE PÊCHE ET CARAVANE (sans eau et/ou sans électricité)

80L	78€	- <i>(Soit 78€ de part fixe)</i>	Pas de levées supplémentaires facturées
-----	-----	----------------------------------	---

MANIFESTATIONS ou DEMANDE EXCEPTIONNELLE

En bac individuels	Coût pour une levée
660L OM	50€ par bac OM
1 levée offerte par an par commune	

ABSENCE DE MOYENS DE PRODUCTION (BACS OU CLE)

Appliquée aux producteurs identifiés qui ne possèdent pas de bacs ou de clés et refusent d'en obtenir	150€
---	------

DEGRADATION, PERTE, VOL...

Bac 80L / 120L	21,8€
Bac 180L	28,9€
Bac 240L	27,5€
Bac 360L	44,90€
Bac 660L	129€
Clé	15€

MAINTENANCE DES BACS

Installation serrures	40€
Nettoyage de bac	40€
Changement de bac à domicile	40€

COMPOSTEURS

660L bois	41€
-----------	-----

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
32	0	6	0

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** la tarification des ordures ménagères selon le tableau présenté ci-dessus.
- **ADOPTE** la tarification des composteurs

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS